

REGLEMENT LOCATION BATEAUX GB WAYPOINT 2026

Conditions de participation

- Être majeur et titulaire d'un permis de conduire les bateaux, valable sur les eaux Suisses pour la catégorie correspondante (voiliers et/ou bateaux à moteur).
- Être couvert par une assurance responsabilité civile.
- Fournir au loueur une copie imprimée ou numérisée du permis de conduire les bateaux.
- Participer, avant la première location, à une session de contrôle des compétences de conducteur. La course de contrôle n'est pas exigée pour les personnes déjà connues par le loueur.

L'organisateur peut refuser une demande de participation ou exiger des sessions de perfectionnement, s'il estime que les compétences du conducteur sont insuffisantes.

Réservations

Chaque location doit être effectuée ou confirmée par écrit (e-mail).

Les réservations deviennent fermes uniquement après confirmation écrite par le loueur. Le paiement se fait par virement bancaire au moment de la réservation.

Les demandes de réservation doivent spécifier : la date, l'heure de départ et de retour, le nombre de passagers adultes et d'enfants, l'âge des enfants. Elles sont traitées dans l'ordre de réception.

Annulations

L'annulation des réservations est possible, sans pénalités, par e-mail, avec au moins 5 jours ouvrables de préavis. L'annulation tardive des réservations est acceptée sans pénalité uniquement pour des raisons sanitaires ou en cas de conditions météorologiques défavorables : vents dépassant force 4 sur l'échelle de Beaufort, situation orageuse, pluie battante et persistante, mauvaise visibilité, avis de prudence ou tempête en cours.

En cas d'annulation tardive pour d'autres raisons, 50% du prix de la location est facturé.

En cas d'absence non communiquée (no show) 100% du prix de la location est facturé.

Tarifs

Les tarifs en vigueur sont publiés chaque saison sur le site internet www.gb-waypoint.com et peuvent subir des modifications d'une saison à l'autre. Les tarifs sont sur base horaire indivisible. Chaque heure entamée est entièrement comptabilisée.

Cautions

Un dépôt de FRS 500.- est exigée avant chaque utilisation, en plus du prix de la location. Il est payable uniquement au comptant, sur place, ou par virement bancaire, au moment de la réservation. Il est restitué à la fin de la location, si aucun dégât imputable aux utilisateurs n'est constaté. En cas contraire, le dépôt est totalement ou partiellement retenu, proportionnellement aux dommages causés. Si l'étendue des dommages dépasse la franchise de FRS 500.- et requiert l'intervention de la compagnie d'assurance du bateau, le locataire devra s'acquitter de la somme de FRS 500.- supplémentaires, pour frais de dossier et pénalité de bonus. Le conducteur du bateau est responsable des dommages causés au bateau loué au à des tiers. Il devra répondre personnellement de ces dommages en cas de faute grave. En cas d'accident, faute grave ou autre action qui puisse comporter l'immobilisation ou la séquestration du bateau, le conducteur répondra personnellement de la perte de gain causée à l'organisateur.

Consommation de carburant

Les bateaux sont mis à disposition avec le réservoir plein, toutefois le conducteur est tenu de vérifier le niveau de carburant avant le départ et pendant la navigation. Il est seul responsable d'une panne due à sa négligence.

Les bateaux loués doivent être rendus à l'heure prévue avec le réservoir plein. Le carburant admis est uniquement de l'essence sans plomb 98. La quittance du remplissage doit être montrée au loueur.

En cas de consommation inférieure à 20 litres, le conducteur peut choisir de ne pas rendre le bateau avec le réservoir plein. Dans ce cas, le carburant consommé est facturé au conducteur au prix de la pompe du port de Nyon majoré de 25% pour le service. Le paiement du carburant consommé se fait exclusivement au comptant sur place. En cas de consommation supérieure à 20 litres, la majoration de prix est de 30%.

Consignes d'utilisation et sécurité

En souscrivant le présent règlement, Chaque conducteur assume personnellement la responsabilité du bateau et s'engage à respecter les consignes suivantes :

- Contrôler l'équipement du bateau et de ses co-équipiers avant le départ.
- Avoir à bord son permis de conduire, ainsi qu'un document d'identité.
- Ne pas dépasser le nombre de personnes admises à bord.
- Ne pas utiliser le bateau à des fins commerciaux, ni pour la formation d'élèves conducteurs.
- S'assurer que tous les passagers aient un document d'identité en cas de franchissement des eaux frontière.
- Avoir à bord un téléphone mobile et en communiquer le numéro à l'organisateur. Rester atteignable en permanence et communiquer immédiatement au loueur tout cas de panne, dommage ou accident, pour qu'une assistance puisse être organisée, si nécessaire. En cas d'urgence ou accident grave, la police et l'organisateur devront être immédiatement prévenus.
- Ne pas se faire remorquer ou remorquer d'autres bateaux, sans autorisation préalable de l'organisateur, sauf cas de détresse ou urgence.
- Respecter les règles de la navigation et le devoir de vigilance.
- Exiger le port du gilet de sauvetage à bord pendant la navigation :
 - En permanence pour les enfants et les personnes ne sachant pas nager ;
 - A chaque fois que la prudence l'exige pour toutes les personnes à bord, notamment de nuit, par mauvaise visibilité, en cas de navigation à vitesse élevée ou par conditions météorologiques exigeantes.
- Observer et faire observer l'interdiction de fumer ou d'allumer quelque flamme à bord ou à proximité des bateaux.

Autres dispositions

Les bateaux doivent être rendus dans le même état de propreté du début de l'utilisation. A cet effet, nous conseillons un retour au port en temps utile pour effectuer le nettoyage. Le matériel de nettoyage est disponible à bord ou auprès du loueur. L'utilisation de produits détergents est interdite. Sur demande, ou si nécessaire, le nettoyage sera effectué par le loueur au tarif de FRS 100.-/heure.

La location des bateaux est possible uniquement de jour et le retour au port doit être prévu avant le coucher du soleil. Le loueur se réserve le droit de refuser l'utilisation des bateaux à l'occasion de manifestations comportant des risques particuliers.

La zone de navigation comprend la totalité du Lac Léman, toutefois, tout éloignement géographique supérieur à 20 km depuis le port de Prangins doit être communiqué au loueur avant le départ où aussi tôt que possible.

Cartes saisonnières boat-sharing

Les conducteurs qui envisagent des utilisations fréquentes, peuvent acheter des cartes saisonnières boat-sharing, permettant la location des bateaux à des tarifs préférentiels.

Je souhaite participer au programme de location de bateaux proposé par gb WayPoint Sàrl à Prangins.

Nom : Prénom :

Adresse : NPA, lieu :

Tél. mob. : E-mail :

J'ai lu et j'accepte ce règlement, les conditions générales et tarifs gb WayPoint 2026. Cette souscription a valeur contractuelle pour toutes mes locations pendant la saison en cours.

Date : Signature :